



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 janvier 2004  
Français  
Original: anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire présenté en application de la résolution 1514 (2003) du Conseil de sécurité en date du 13 novembre 2003**

#### **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 1514 (2003) du 13 novembre 2003, le Conseil de sécurité m'a demandé de lui remettre avant le 10 janvier 2004 un rapport sur les efforts faits par la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) pour faciliter la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire, y compris sur les moyens d'améliorer ces efforts et le renforcement éventuel de la présence des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

2. À cet égard, il conviendrait de rappeler que le Président de la Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo, dans une lettre datée du 12 novembre 2003 (S/2003/1081, annexe), adressée au Président du Conseil de sécurité, a proposé le renforcement du mandat de la Mission et le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, le 24 novembre, le Conseil de sécurité a reçu une délégation ministérielle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) conduite par le Ministre des affaires étrangères du Ghana, Nana Akufo-Addo, venue transmettre au Conseil un appel de l'organisation sous-régionale lui demandant d'envisager de renforcer la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (ECOMICI) et de la transformer en une force de maintien de la paix des Nations Unies. Lors de la même réunion, j'ai informé le Conseil de sécurité de l'intention que j'avais d'envoyer une mission d'évaluation en Côte d'Ivoire pour recueillir sur place les informations nécessaires.

3. La mission d'évaluation, qui avait à sa tête Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, s'est rendue en Côte d'Ivoire du 3 au 11 décembre 2003. Des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut Commissariat aux droits de l'homme, du Département de l'information, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme des Nations Unies pour le développement y participaient. Les membres de la mission se sont entretenus avec le Président Gbagbo, le Premier Ministre Seydou Diarra, des membres clés du Gouvernement de réconciliation nationale, les dirigeants des Forces nouvelles, les partis politiques, des représentants de la société civile, des membres du corps diplomatique, l'ECOMICI, les forces françaises de l'opération



Licorne, et la MINUCI, ainsi qu'avec des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et plusieurs autres parties prenantes. Le Sous-Secrétaire général s'est également rendu à Accra le 9 décembre pour y rencontrer le Président en exercice de la CEDEAO et Président du Ghana, John Agyekum Kufuor, et s'est entretenu séparément le 12 décembre avec de hauts responsables du Gouvernement français et le chef du Rassemblement des républicains, Alassane Ouattara, à Paris.

4. Des membres de la mission d'évaluation ont également effectué des visites sur le terrain qui les ont conduits notamment à certains sites de déploiement des forces de l'opération Licorne à Bangolo, Bouaké, Yamoussoukro et Man et aux postes de commandement de l'ECOMICI à Bondoukou, Daloa, Priko, Tiébissou et Zuénoula pour évaluer les capacités opérationnelles de ses contingents. D'autres se sont rendus à Gagnoa, à quelque 200 kilomètres au nord-ouest d'Abidjan, pour y évaluer la situation relative aux questions de protection.

## **II. Conclusions de la mission**

5. Les membres de la mission d'évaluation ont recueilli les vues de leurs divers interlocuteurs concernant la situation sur le terrain, notamment les perspectives d'une paix durable, ainsi que le rôle joué par la MINUCI, l'ECOMICI et l'opération Licorne pour faciliter l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis (voir S/2003/99, annexe I), et la manière dont le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en appui au processus de paix pourrait être renforcé. On trouvera ci-après les conclusions de la mission.

### **A. État d'avancement du processus de paix**

6. Le processus de paix ivoirien a enregistré des résultats mitigés au cours des 12 derniers mois. Pendant le premier trimestre qui a suivi sa signature, l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis s'est heurtée à des obstacles, ce qui a retardé la formation du Gouvernement de réconciliation nationale. Précisément, les chefs de certains partis signataires de l'Accord, ainsi que la direction des forces de défense ivoiriennes, ont rejeté l'attribution des portefeuilles de la défense et de la sécurité intérieure aux Forces nouvelles. Le Premier Ministre qui venait d'être nommé n'a pas pu immédiatement prendre fonction à Abidjan en raison d'une série de violentes manifestations déclenchées dans la capitale à ce sujet.

7. Bien que le Premier Ministre Diarra ait fini par être investi à Yamoussoukro le 10 février, la formation du Gouvernement de réconciliation nationale a continué à poser des difficultés, les Forces nouvelles insistant pour que les deux portefeuilles litigieux leur reviennent. À cet égard, à deux reprises, le Premier Ministre a présenté une liste provisoire des membres de son cabinet et le Président, une autre. Sans compter qu'au départ, le Président était peu disposé à déléguer les pouvoirs exécutifs nécessaires au Premier Ministre, comme le prévoyait l'Accord de Linas-Marcoussis.

8. C'est la réunion des parties ivoiriennes convoquée à Accra du 6 au 8 mars 2003 par le Président en exercice de la CEDEAO, le Président Kufuor du Ghana, au cours de laquelle les parties sont convenues de créer un conseil national de sécurité qui superviserait les deux ministères pendant que le Premier Ministre continuerait à

rechercher un consensus sur les candidats à ces portefeuilles, qui a permis de sortir de l'impasse créée par la nomination des ministres de la défense et de la sécurité intérieure. Par ailleurs, le 10 mars, le Président Gbagbo a pris un décret déléguant au Premier Ministre le pouvoir exécutif d'appliquer l'Accord de Linas-Marcoussis mais seulement pour une période de six mois. En dépit de ce déblocage, les Forces nouvelles, invoquant des raisons de sécurité, ont boycotté les trois réunions du Conseil des ministres qui avaient été convoquées par la suite par le Premier Ministre. Ce n'est que le 16 avril que les Forces nouvelles ont fini par occuper leurs postes et que le Gouvernement est entré en fonctions.

9. Du mois d'avril au début du mois d'août, le nouveau gouvernement a réalisé des progrès encourageants dans l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis, notamment en élaborant un projet de programme d'application de l'Accord, en mettant au point un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, en constituant un comité national pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ainsi qu'un Comité national de réunification et en adoptant une loi d'amnistie. En outre, le Gouvernement a entrepris de résoudre certains aspects régionaux de la crise ivoirienne en améliorant ses relations et en rétablissant ses liens commerciaux avec le Burkina Faso et le Mali voisins qui avaient été perturbés durant le conflit.

10. Sur le front militaire, les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les Forces nouvelles ont de leur côté pris des mesures visant à consolider le cessez-le-feu, raffermir la confiance mutuelle et ouvrir la voie au cantonnement des forces ainsi qu'à l'application du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il s'agissait notamment de la déclaration commune du 4 juillet 2003 marquant la fin des hostilités, de la réouverture des voies routières et ferroviaires reliant le sud contrôlé par le Gouvernement aux provinces du nord contrôlées par les Forces nouvelles, de la libération d'un certain nombre de prisonniers de guerre et de l'extension de la ligne de cessez-le-feu à la partie occidentale du pays et de la création d'une « zone de confiance » où le Gouvernement a entamé le rétablissement de l'autorité de l'État et de certains services publics.

11. Toutefois, comme l'indique mon rapport du 4 novembre 2003 (S/2003/1069), au début d'août, les graves problèmes qui avaient miné le processus de paix auparavant ont commencé à refaire surface. Les Forces nouvelles ont contesté, surtout, la procédure de nomination des ministres de la défense et de la sécurité intérieure par le Président Gbagbo. Elles ont également réitéré les craintes que continuaient de leur inspirer la sécurité de leurs représentants au sein du Gouvernement et l'insuffisance des pouvoirs exécutifs délégués au Premier Ministre. À cela venaient s'ajouter les activités de milices et de groupes de jeunes, ainsi que la propagation de discours controversés et incendiaires par diverses parties et la poursuite de la partition de fait du pays. Ces difficultés ont abouti à la décision prise le 23 septembre 2003 par les Forces nouvelles de suspendre leur participation au Gouvernement de réconciliation nationale.

12. L'impasse politique a entraîné une dégradation du climat de sécurité lorsque, le 30 novembre, un groupe de « jeunes patriotes » appuyés par une centaine d'éléments des FANCI ont tenté par la force de franchir la ligne de cessez-le-feu dans la zone de Mbahiakro, pour lancer une attaque contre les Forces nouvelles. Le groupe a été contré par les forces de l'opération Licorne et un véhicule blindé de

transport de troupes des FANCI a été détruit au cours de l'échange de coups de feu qui a suivi. Cet incident constituait une grave violation de l'accord de cessez-le-feu.

13. Peu après, un groupe de soldats des FANCI a fait irruption dans les studios de la station de la télévision nationale ivoirienne à Abidjan et a diffusé une déclaration exigeant le retrait des forces de l'opération Licorne de la zone de confiance pour que les forces gouvernementales puissent combattre les Forces nouvelles et « réunifier » le pays. Le groupe a réaffirmé sa loyauté envers le Président Gbagbo mais exigé la démission du chef d'état-major de l'armée et d'autres officiers supérieurs. Puis, au début du mois de décembre, des groupes de « jeunes patriotes » armés de machettes et de couteaux ont organisé de violentes manifestations à la base de l'opération Licorne à Abidjan. Auparavant, en novembre, plusieurs heurts interethniques signalés dans la zone de confiance, à proximité de la ville de Duékoué, avaient causé la mort d'un nombre non confirmé de civils.

14. Au moment de l'arrivée de la mission d'évaluation en Côte d'Ivoire, les responsables ivoiriens étaient soucieux d'atténuer ces tensions et de sortir de l'impasse politique. La mission a clairement fait comprendre à toutes les parties ivoiriennes que l'ONU ne pourrait les aider à rétablir la paix et la stabilité dans leur pays que si elles s'engageaient dans un processus de paix viable qu'elle serait à même de soutenir. La mission d'évaluation a surtout insisté sur le fait que les Forces nouvelles doivent revenir dans le Gouvernement de réconciliation nationale, que le Gouvernement doit prendre des mesures pour approuver l'ensemble des réformes prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis et que le cantonnement des forces ainsi que la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doit commencer.

15. À cet égard, les Forces nouvelles ont présenté à la mission une liste de doléances dont la satisfaction devrait faciliter leur retour au sein du Gouvernement. Il s'agissait notamment de la sécurité de leurs ministres, de la délégation des pouvoirs exécutifs nécessaires au Premier Ministre conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis et de leur contestation de la procédure de nomination des ministres de la défense et de la sécurité intérieure par le Président Gbagbo. Le Sous-Secrétaire général a soulevé ces questions avec le Président et le Premier Ministre. Pour sa part, le Président Gbagbo s'est engagé à résoudre les problèmes de sécurité évoqués par les Forces nouvelles et a promis qu'il ne leur arriverait rien.

16. Auparavant, le Président et le Premier Ministre avaient entamé une série de rencontres qui ont abouti à d'importantes décisions visant à stabiliser la situation en matière de sécurité et à tirer le processus de paix de l'impasse. Le 4 décembre, le Président Gbagbo a présidé une réunion de haut niveau des officiers supérieurs des FANCI et des Forces nouvelles, à laquelle ont participé des représentants de l'opération Licorne, de l'ECOMICI et de la MINUCI. À cette occasion, les deux parties sont convenues de reprendre les préparatifs du casernement de leurs troupes et du cantonnement des armes lourdes dans des zones désignées à cet effet et de mettre en oeuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Elles ont également réaffirmé leur engagement à préserver l'unité de la Côte d'Ivoire. Le 10 décembre, s'est tenue à Bouaké une réunion de suivi au cours de laquelle les FANCI et les Forces nouvelles ont décidé d'entamer le démantèlement de leurs postes de contrôle et le retrait des armes lourdes de la zone de confiance pour les placer dans des sites de casernement précis. Elles ont en outre réitéré leur

décision de cantonner leurs contingents respectifs dans les 17 sites précédemment identifiés.

17. Grâce à ces décisions, la situation s'est améliorée. Le retrait des armes lourdes de la zone de confiance a débuté le 13 décembre et une équipe mixte de l'ECOMICI/MUNICI s'est assurée que l'opération avait été menée à bien entre les 26 et 29 décembre. Le démantèlement des postes de contrôle est également en cours. Par ailleurs, le 7 décembre, les Forces nouvelles ont libéré 40 éléments des FANCI et de la police qu'elles détenaient comme prisonniers de guerre.

18. Des efforts parallèles ont également été menés sur le plan politique. Le 5 décembre, le Premier Ministre s'est rendu en consultation à Bouaké pour convaincre les Forces nouvelles de revenir dans le Gouvernement de réconciliation nationale. La décision des Forces nouvelles de retarder leur retour au sein du Gouvernement a été provoquée par un incident qui se serait produit à la station de la télévision nationale ivoirienne le 11 décembre et au cours duquel des coups de feu auraient été échangés entre des soldats des FANCI, des gendarmes et un groupe de miliciens se faisant appeler « les Ninjas » et qui leur avait fait un peu plus craindre pour la sécurité de leurs ministres.

19. De surcroît, il semblait y avoir des divergences au sein des Forces nouvelles à ce sujet. Il a été signalé que le 19 décembre, un groupe de combattants des Forces nouvelles a fait irruption dans la station de radiodiffusion de Bouaké et annoncé que le sergent Ibrahim Coulibaly, un responsable militaire influent des Forces nouvelles, doit être associé à la prise de décisions concernant le processus de paix et en particulier le retour des ministres des Forces nouvelles au sein du Gouvernement. Toutefois, le 23 décembre, un porte-parole des Forces nouvelles a fini par annoncer que le groupe avait décidé de mettre un terme à la suspension de sa participation au Gouvernement.

20. Comme autres faits nouveaux encourageants, le 12 décembre, le Président a envoyé au Premier Ministre une lettre dans laquelle il confirmait que les pouvoirs exécutifs qu'il lui délèguait l'autorisaient à appliquer les dispositions du « programme de Paris » jusqu'aux échéances électorales de 2005. Il convient d'y ajouter la rencontre à Abidjan le 16 décembre du Président Gbagbo avec des officiers des FANCI et des Forces nouvelles pour discuter des modalités d'une prochaine visite à Bouaké, la première depuis le déclenchement du conflit en septembre 2002. Lors de réunions tenues les 18 et 22 décembre, le Conseil des ministres a également examiné un projet de loi sur le régime foncier, la nationalité et les critères d'éligibilité à la présidence.

## **B. Aspects régionaux**

21. Les dirigeants ivoiriens multiplient leurs contacts avec leurs homologues des États voisins afin de s'attaquer aux dimensions régionales de la crise que traverse leur pays. L'impasse politique en Côte d'Ivoire a d'ailleurs été au centre des entretiens que le Président Gbagbo a eus avec Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, à Bobo-Dioulasso le 26 novembre, et avec Amadou Toumani Touré, Président du Mali, à Bamako le 28 novembre.

22. Le 24 novembre, le chef du Gouvernement national de transition du Libéria, Charles Gyude Bryant, s'est également entretenu avec le Président Gbagbo à

Abidjan au sujet du processus de paix dans les deux pays. Le déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et le démarrage du processus libérien de désarmement, de démobilisation et de réinsertion devraient améliorer la sécurité dans ce pays et avoir un effet bénéfique sur les efforts engagés pour ramener la stabilité en Côte d'Ivoire. En particulier, le rapatriement des réfugiés libériens et des éléments des groupes armés libériens devrait rétablir un certain calme dans la partie ouest du pays. Pourtant, on a appris avec quelque inquiétude que des rebelles libériens transféraient des armes en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays voisins pour ne pas avoir à les restituer dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il faudra s'atteler à cette question, ce qui nécessitera une coordination étroite entre la MINUL et la MINUCI.

23. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, le conflit ivoirien et l'instabilité qui prévaut dans les pays de l'Union du fleuve Mano tiennent à d'autres problèmes sous-jacents et interdépendants qui touchent l'ensemble de la sous-région, dont l'utilisation d'enfants soldats, l'emploi et le nombre croissant de mercenaires, les flux de réfugiés et la culture de l'impunité, sans compter le problème supplémentaire de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion des nombreux combattants de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest impliqués dans les conflits en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. Chacun doit être traité dans une optique régionale, ce qui suppose une coopération étroite entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la sous-région, les organismes des Nations Unies concernés et les partenaires internationaux. J'ai signalé dans mon rapport sur l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2003/1147), en date du 5 décembre 2003 que le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest avait été chargé d'établir un rapport sur les questions intéressant l'ensemble de la sous-région, assorti de recommandations pratiques pour y répondre. À cet égard, des représentants de la MINUCI, du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, de la MINUL et de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone se sont rencontrés le 14 novembre à Freetown dans le cadre du processus de consultations en cours afin d'examiner les questions transfrontalières et les mécanismes qui permettraient de renforcer la coopération entre les opérations.

### **C. Processus électoral**

24. L'Accord de Linas-Marcoussis inscrit la tenue d'élections crédibles et transparentes parmi les principales tâches du Gouvernement de réconciliation nationale. Il définit également un certain nombre d'étapes essentielles qui devront intervenir en prévision des élections de 2005. Sont notamment visées l'adoption du nouveau code de la nationalité, la réforme du code électoral et en particulier la composition élargie de la Commission électorale, la création d'une commission de contrôle des élections et la refonte du système de délivrance des cartes d'identité nationale, ainsi que les garanties d'indépendance de la justice en matière de règlement des contentieux électoraux.

25. Ce n'est que très récemment que le Gouvernement a pris des mesures en vue d'appliquer certaines dispositions importantes de l'Accord, et il devra avoir l'aval du Parlement pour les faire aboutir. Pourtant, l'exécution diligente et transparente des engagements souscrits conditionne la tenue des élections et la crédibilité de

l'ensemble du processus électoral. Il est particulièrement regrettable que le fonctionnement de l'Office national d'identification ne soit toujours pas supervisé par l'organe politico-judiciaire prévu dans l'Accord de Linas-Marcoussis. De ce fait, la procédure d'identification, qui permettra d'établir les listes électorales, risque de rester sujette à controverse, ce qui entachera le processus électoral. De plus, quelques décisions gouvernementales en la matière ont été très mal accueillies dans certains secteurs de la société ivoirienne – par exemple la nomination, en août, de six personnalités présumées favorables au Président Gbagbo parmi les huit membres du Conseil constitutionnel, l'organe chargé aux termes de la Constitution de statuer sur les contentieux électoraux et de proclamer les résultats définitifs des élections.

26. Lors de leurs entretiens avec les membres de la mission d'évaluation, le Président Gbagbo, le Premier ministre Diarra et tous les autres acteurs ont demandé que l'ONU participe activement aux préparatifs des élections de 2005. Certains interlocuteurs ont estimé que les élections ne seraient crédibles que si l'ONU se chargeait entièrement de l'organisation et du déroulement du scrutin. La participation plus ou moins large de l'ONU pourrait bien entendu grandement contribuer à convaincre toutes les parties de la validité du processus, mais la crédibilité du cadre juridique des élections ainsi que les moyens et les ressources requises pour cette participation devront être évalués plus précisément par une mission d'évaluation des besoins. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 4 novembre 2003 (S/2003/1069, par. 41), la mission d'évaluation qui devait se rendre en Côte d'Ivoire en septembre en réponse à la lettre datée du 27 août 2003, que m'avait adressée le Premier Ministre pour solliciter l'assistance électorale de l'ONU, a dû être reportée en raison de la dégradation du climat politique et de l'insécurité qui prévalaient dans le pays à ce moment.

27. Au-delà des tâches préliminaires définies dans l'Accord de Linas-Marcoussis, plusieurs autres conditions devront être remplies pour que les préparatifs des élections de 2005 puissent véritablement démarrer. L'insécurité persistante, la partition de fait du pays et sa conséquence – la déliquescence des structures administratives dans certaines zones – ainsi que l'absence de progrès dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, sont autant d'obstacles qui devront être levés en priorité, tout comme l'absence de consensus quant au contenu et aux modalités d'adoption de certaines réformes indispensables pour la tenue des élections. Par ailleurs, la population ne fait guère confiance aux institutions chargées de préparer les élections, dont l'Office national d'identification, la Commission électorale indépendante et le Conseil constitutionnel, et il faut remédier à cet état de fait. Dans le cas des deux premières institutions citées, le respect des dispositions pertinentes de l'Accord de Linas-Marcoussis contribuerait grandement à rétablir la confiance des partis politiques et des autres acteurs.

28. Compte tenu de la situation actuelle, les dernières propositions du Président Gbagbo, qui envisage de soumettre à référendum, avant les élections, quelques points importants de l'Accord de Marcoussis, à savoir le code de la nationalité, la loi sur le foncier rural et l'amendement de l'article 35 de la Constitution, pourrait s'avérer problématique compte tenu du peu de temps qui reste pour préparer les élections, et compromettre sérieusement la possibilité de les tenir en octobre 2005. Il faut souligner à ce propos que seul l'amendement de l'article 35 doit être soumis à référendum aux termes de la Constitution.

## D. Situation des droits de l'homme

29. Le Groupe des droits de l'homme de la MINUCI a informé la mission d'évaluation de la persistance de nombreuses et graves violations des droits de l'homme à l'encontre des civils – harcèlement, meurtres, arrestations arbitraires, torture, détentions au secret, barrages routiers, fouilles de maisons, vols et extorsions. Il semble par ailleurs que l'utilisation d'enfants soldats n'a pas cessé et que les sévices sexuels à l'encontre des femmes sont monnaie courante, comme en témoignent les nombreux cas d'esclavage sexuel et les viols perpétrés par des éléments de l'armée régulière et des Forces nouvelles.

30. Ni les Forces nouvelles ni le Gouvernement n'ont pris de mesures concrètes pour traduire les auteurs de violations des droits de l'homme devant les tribunaux. De plus, le Gouvernement n'a pas fait grand-chose pour réprimer les exactions des milices urbaines et de bandes comme celles des Jeunes patriotes, qui agressent et harcèlent les civils et s'en prennent aux journalistes qu'ils perçoivent comme proches des partis d'opposition. Ont également continué les campagnes de presse contre les « étrangers », accusés de collusion avec les Forces nouvelles et les partis d'opposition, le plus souvent sur la base de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur région d'origine; elles attisent les tensions ethniques et les violences et encouragent le harcèlement de certaines communautés et groupes ethniques. C'est dans ce climat que plusieurs incidents violents ont éclaté à Gagnoa et dans les villages des environs à la fin novembre 2003, entre la population de souche et les autres habitants, dont beaucoup vivent dans la région depuis des générations. Plusieurs centaines de personnes ont été chassées de chez elles, il y a eu plusieurs morts, et des maisons ont été pillées et incendiées.

31. Sur le plan institutionnel, les structures judiciaires sont hors d'état de fonctionner dans le territoire aux mains des Forces nouvelles et ne sont pas pleinement opérationnelles ailleurs dans le pays. Cependant, le Ministère des droits de l'homme a présenté en Conseil des ministres le texte de loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme, qui a été récemment approuvé, comme le prévoit l'Accord de Linas-Marcoussis.

32. Les membres de la mission d'évaluation ont rencontré des membres d'un large éventail d'associations locales de défense des droits de l'homme, qui ont relaté qu'ils étaient régulièrement harcelés et persécutés quand ils s'efforçaient de dénoncer publiquement des violations des droits de l'homme et d'attirer l'attention sur la situation des droits de l'homme dans le pays. La mission a noté que chacun appelait de ses vœux la fin du climat d'impunité actuel, jugé en grande partie responsable de la poursuite du cycle de la violence et des atteintes aux droits de l'homme. Certains interlocuteurs ont également réclamé la création immédiate de la commission d'enquête internationale prévue dans l'Accord de Linas-Marcoussis pour faire la lumière sur les graves violations des droits de l'homme commises depuis le début du conflit, le 19 septembre 2002. Beaucoup ont également souligné la nécessité de renforcer le mandat et les capacités de surveillance de la MINUCI dans le domaine des droits de l'homme.



## E. Médias

33. Le ton incendiaire de certains médias d'Abidjan a baissé d'un cran, mais le moindre regain de tension politique est prétexte à de nouvelles surenchères. En octobre et novembre 2003, la MINUCI a elle-même été la cible d'une campagne de dénigrement dans les médias, dont certains nourrissent à son égard une hostilité sourde qui s'exprime dans des gros titres fracassants. De plus, les Jeunes patriotes n'hésitent pas à faire des descentes dans les kiosques pour détruire les journaux qu'ils estiment proches des Forces nouvelles. Pourtant, des associations de journalistes ont pris des initiatives en faveur de la paix et de la réconciliation nationale, dont la semaine nationale de la presse pour la réconciliation et la paix, organisée en novembre par l'Union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire. Le Groupe de l'information de la MINUCI a activement soutenu ces initiatives. De nombreux journalistes gardent l'espoir que l'adoption de la nouvelle loi sur la presse est pour bientôt.

34. Le Groupe de l'information de la MINUCI continue d'analyser le contenu de la presse d'Abidjan et fournit en temps utile aux médias des informations précises sur le travail de la Mission et ses activités d'appui à la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis. Début décembre 2003, il a lancé un bulletin mensuel intitulé « MINUCI Info », en complément de ses communiqués de presse et autres dossiers d'information. Cette publication est diffusée à Abidjan et dans les zones où la MINUCI maintient une présence. Malgré ces efforts, le Groupe a été handicapé dans son travail par un certain nombre de facteurs, dont son faible effectif, la modicité de son budget de fonctionnement, et la division du pays, ainsi que par l'alignement de nombreux organes de presse sur les positions de l'un ou l'autre camp et par le caractère parcellaire des infrastructures d'information en dehors de la capitale. Ces facteurs ont entraîné un grave déficit d'information, surtout en dehors d'Abidjan et en particulier dans la moitié nord du pays.

## F. Situation humanitaire

35. Bien que l'acheminement des secours humanitaires se fasse plus aisément ces derniers mois, l'impasse politique a aggravé certains aspects de la crise humanitaire. Les milieux humanitaires doivent faire face en particulier à des problèmes liés à la protection, à la santé et à l'éducation. Dans l'ensemble, rien n'a été fait pour assurer la protection des populations piégées par les conflits interethniques ou par des affrontements entre groupes nationaux et étrangers ni celle des populations qui reviennent chez elles, et il faut s'occuper de cette question sans plus attendre.

36. Quelque 500 000 déplacés, 69 000 réfugiés et des milliers de localités sont touchés par le conflit. Des pénuries alimentaires sont à craindre dans le nord à la suite de la partition de fait du pays; le conflit se traduit par une diminution importante des revenus dans l'ouest du pays, en raison notamment du départ forcé de nombreux travailleurs agricoles.

37. Le système de santé publique, y compris les services d'approvisionnement en eau potable et les services d'assainissement, a été complètement désorganisé. On estime que 80 % des centres sanitaires qui existaient dans le nord et l'ouest du pays avant le début du conflit en septembre 2002 ont fermé ou au mieux fonctionnent au ralenti. Dans le sud, les centres sanitaires sont débordés par l'afflux de personnes

déplacées. L'épidémie de rougeole et de choléra pose de graves problèmes de santé. Les services de santé préventive et de santé procréative ont également pâti de la crise.

38. Malgré les pressions exercées par les partenaires internationaux, le Gouvernement a mis beaucoup de temps avant de donner son aval aux programmes de scolarisation engagés par les collectivités locales et les populations dans les régions nord et ouest en 2003. Des organismes privés, des organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies ont également mis sur pied des programmes d'enseignement informel. On estime à quelque 1,6 million le nombre d'enfants qui ne peuvent bénéficier d'un enseignement primaire de type classique, dont 532 000 dans les zones aux mains des Forces nouvelles.

39. La Côte d'Ivoire est le pays d'Afrique de l'Ouest le plus touché par la pandémie de VIH/sida. La prévalence est estimée à 10,5 %, avec des pics à 15 % dans certaines zones touchées par le conflit, contre 5 à 8 % en moyenne dans la sous-région. L'augmentation du nombre de cas de VIH/sida, qui s'explique par le fait que les violences et les sévices sexuels sont largement répandus, est particulièrement préoccupante et appelle une réponse immédiate et ciblée si l'on veut enrayer la propagation de l'épidémie dans le pays et dans la sous-région.

40. Malgré un climat politique des plus instables, les parties au conflit ne remettent pas en cause la neutralité, l'impartialité et l'indépendance des acteurs humanitaires et des partenaires de développement et ont généralement laissé ceux-ci circuler librement dans le pays. La MINUCI et l'équipe de pays des Nations Unies partagent la même interprétation et la même analyse en ce qui concerne le suivi des activités des Nations Unies mais opèrent séparément sur le terrain. Cet arrangement restera en vigueur tant que la situation politique ne se sera pas stabilisée.

41. L'appel global de 2004 en faveur de la Côte d'Ivoire a été lancé en novembre 2003 pour un montant de 60 millions de dollars. Il est crucial de mobiliser des ressources sans tarder afin de financer les programmes humanitaires, et j'invite les donateurs à verser des contributions généreuses dans le cadre de l'appel de 2004. À cet égard, mon Envoyée humanitaire pour la crise en Côte d'Ivoire, Carolyn McAskie, qui s'est rendue dans le pays du 6 au 10 décembre 2003, a fait observer que l'assistance proposée pâtissait du fait que l'on mésestimait la gravité de la crise humanitaire dans ce pays. La communauté internationale se conduit comme s'il s'agissait de financer des programmes de développement classiques, c'est-à-dire des programmes assortis de conditions quant aux investissements à privilégier, alors qu'il s'agit de financer des activités humanitaires et des programmes de relèvement pour lesquels aucune condition n'est admissible. La plupart des donateurs subordonnent l'utilisation des fonds inactifs à la reprise de l'application de l'accord de paix. Les donateurs doivent comprendre que tout retard dans le financement des opérations humanitaires se traduira par un relèvement plus onéreux lorsque la paix sera rétablie, comme cela a été le cas au Libéria.

## **G. Répercussions économiques du conflit armé**

42. Comme je l'ai signalé dans mon précédent rapport (*ibid.*, sect. V), le conflit qui s'est déclenché en septembre 2002 a complètement anéanti les fruits de la croissance économique dont la Côte d'Ivoire avait bénéficié au premier semestre 2002. Selon des estimations récentes, le produit intérieur brut (PIB) aurait diminué

d'environ 2,7 % en 2003. Le marasme économique frappe tous les secteurs, à l'exception notable des sous-secteurs du cacao, du pétrole et du gaz. Les cultures de rapport auraient reculé de 40 % pour le café, de 13 % pour l'huile de palme et de 6,8 % pour les ananas pendant les neuf premiers mois de 2003 par rapport à la même période en 2002. Les chiffres concernant le coton, le caoutchouc et les cultures vivrières ne sont pas disponibles, mais le fait que plus d'un demi-million de personnes, y compris des milliers d'ouvriers agricoles migrants, aient été contraints au départ, couplé aux retards et aux obstacles auxquels se heurte l'approvisionnement en moyens de production agricoles dans le nord, tend à montrer que la production risque là aussi de chuter. Dans le même temps, la production de cacao a augmenté de 13,85 %, celle de pétrole de 43 % et celle de gaz de 1,3 %. La production d'or a, quant à elle, reculé de 62 % à la suite de la fermeture de la principale mine d'or.

43. La production industrielle a diminué de 16,1 % pendant les sept premiers mois de 2003, par rapport à la même période en 2002. La chute de la production dans l'industrie alimentaire, ainsi que dans les secteurs du textile, de la chaussure, des matériaux de construction et du bâtiment s'échelonne entre 20 et 50 %. La production du sous-secteur de l'agro-industrie a régressé de 32 % et de nombreuses petites et moyennes entreprises ont dû fermer leurs portes ou réduire leurs activités, mettant au chômage de nombreux employés. Le commerce de détail a subi une contraction de l'ordre de 10 à 40 % au cours des neuf premiers mois de 2003. Comme suite aux difficultés rencontrées par le secteur des transports en raison de la partition de fait du pays et des répercussions de la crise sur le secteur du tourisme, le secteur tertiaire est lui aussi emporté par la tourmente, si l'on excepte les télécommunications et plus particulièrement le sous-secteur de la téléphonie cellulaire.

44. Le déclin économique a entraîné une baisse des recettes de l'État, lesquelles sont estimées à 986,6 milliards de francs CFA pour les neuf premiers mois de 2003. Les dépenses courantes – 1 115,9 milliards de francs CFA – ont néanmoins augmenté, ce qui s'explique notamment par une hausse du budget de la défense et des dépenses liées aux opérations humanitaires et aux secours d'urgence. Le déficit budgétaire atteindrait ainsi 129,3 milliards de francs CFA. Selon un rapport publié par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en octobre 2003, l'inflation en Côte d'Ivoire aurait atteint 4,1 % au cours des 12 derniers mois contre 1,2 % pour l'ensemble de la région.

45. La situation économique dans les zones tenues par les Forces nouvelles est sombre. La fermeture des entreprises et des banques, la quasi-disparition des services administratifs, la réduction draconienne des services sociaux, la perte de milliers d'emplois et, partant, des moyens de subsistance ont entraîné l'effondrement de l'économie formelle. Au niveau national, la situation sociale est des plus préoccupantes. On estime que quelque 44 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, contre 38 % en septembre 2002, c'est-à-dire avant la crise.

46. L'onde de choc de la crise économique ivoirienne se fait sentir dans toute la sous-région. Avant le conflit, la part de la Côte d'Ivoire dans le produit intérieur brut des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO atteignait 40 % et 15 % respectivement. Le Burkina Faso, le Mali, la Guinée et le Niger subissent plus particulièrement le contrecoup de la crise ivoirienne, le Burkina Faso étant le plus touché. La crise elle-même et la fermeture de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le

Burkina Faso ont eu de graves répercussions sur l'économie burkinabé, en raison des liens structurels qui unissent les deux pays. Plus de 80 % des échanges entre le Burkina Faso et l'UEMOA se font avec la Côte d'Ivoire ou transitent par ce pays. Le Niger et le Mali connaissent une situation comparable, quoique de façon plus atténuée. Par ailleurs, des milliers de nationaux des pays voisins qui travaillaient en Côte d'Ivoire ont été contraints de retourner chez eux, où ils ont grossi les rangs des chômeurs.

47. Cela étant, les pays dotés d'installations portuaires et plus stables sur le plan politique bénéficient à court terme de la crise ivoirienne. Le Sénégal est devenu une destination touristique très prisée, avec une augmentation de son activité touristique de 8,6 % contre 4,1 % en moyenne pour les deux années précédentes. Les activités portuaires du Bénin, du Ghana, de la Guinée et du Togo se sont également accrues de façon notable.

### **III. Appui international actuel au processus de paix**

48. À l'heure actuelle, la responsabilité du maintien de la paix en Côte d'Ivoire incombe essentiellement aux forces de l'opération Licorne et à celles de l'ECOMICI. On se rappelle que les forces de l'opération Licorne ont été déployées le long de la ligne de cessez-le-feu, au titre d'arrangements bilatéraux, comme suite à la signature de l'accord de cessez-le-feu le 17 octobre 2002. Les forces de l'ECOMICI ont commencé à être déployées en janvier 2003, comme suite à une décision prise au Sommet de la CEDEAO tenu à Accra en septembre 2002. Leur déploiement a été retardé du fait de difficultés rencontrées dans la recherche d'un appui logistique et financier des pays donateurs. Le Conseil de sécurité a approuvé le déploiement des deux forces dans sa résolution 1464 (2003) du 4 février 2003. Celles-ci continuent de jouer un rôle indispensable pour ce qui est de surveiller le cessez-le-feu et d'empêcher une reprise des hostilités. Leur présence a permis de maintenir un environnement de sécurité propre à permettre aux parties de poursuivre le dialogue et d'appliquer l'Accord de Linas-Marcoussis.

#### **A. Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire**

49. Les forces de l'ECOMICI, dont l'effectif actuel est de 1 478 hommes, ont été renforcées au début de décembre par 100 gendarmes, ce qui porte le nombre total de ces derniers à 150. Les gendarmes sont chargés d'assurer la sécurité des membres du Gouvernement de réconciliation nationale, répondant ainsi aux préoccupations des Forces nouvelles en matière de sécurité. Constituées de contingents du Bénin (312 soldats), du Ghana (300 soldats), du Niger (309 soldats), du Sénégal (255 soldats), et du Togo (302 soldats), les forces de l'ECOMICI assurent la sécurité dans leurs zones de responsabilité le long de la ligne de cessez-le-feu qui, en raison du retrait en cours des armes lourdes et de la levée des points de contrôle, s'étend à une « zone de confiance » traversant le pays d'est en ouest, comme indiqué sur la carte ci-jointe. Les contingents, qui sont déployés à Bangolo, Boudoukou, Daloa, Tiébissou, Zuénoula et Prikro, outre le contrôle du respect du cessez-le-feu, contribuent à renforcer la confiance entre les Forces nouvelles et les FANCI et à faciliter la libre circulation des personnes ainsi que la fourniture de l'aide humanitaire.

50. Toutefois, l'ECOMICI continue de connaître de graves pénuries de soldats et de moyens logistiques, ce qui limite sa capacité opérationnelle. À cet égard, il convient de rappeler que la CEDEAO avait déterminé qu'il fallait un effectif d'environ 3 200 hommes pour permettre à la force de s'acquitter effectivement de son mandat parallèlement au déploiement actuel des troupes de l'opération Licorne. Néanmoins, du fait du manque grave de ressources financières, la force de l'ECOMICI n'a pu atteindre cet effectif. En outre, les troupes qui ont été déployées en janvier 2003 n'ont pas été relevées depuis près d'un an. Ce sont certaines des raisons qui ont poussé la CEDEAO à proposer que l'ECOMICI soit transformée en une force de maintien de la paix renforcée des Nations Unies comme indiqué au paragraphe 2 ci-dessus.

51. Face à la situation que connaît la force de l'ECOMICI, toutes les parties ivoiriennes ont demandé que soit déployée une force de maintien de la paix des Nations Unies qui comprendrait des éléments de la CEDEAO. Le Président Kufuor du Ghana, Président en exercice de la CEDEAO, a fait comprendre à la mission d'évaluation que les ressources de la CEDEAO étaient mises à rude épreuve et qu'elle ne pouvait plus entretenir l'ECOMICI. En outre, toutes les parties étaient d'avis que l'opération de maintien de la paix des Nations Unies proposée devrait être multidisciplinaire, avec d'importantes composantes militaire, police et civils, y compris une forte participation au processus électoral. Elles ont également souligné l'influence que pourrait exercer l'Organisation des Nations Unies sur la situation en Côte d'Ivoire du fait de sa légitimité, de son impartialité et de sa capacité uniques. Dans ce contexte, plusieurs interlocuteurs ont indiqué qu'au moment où le processus de paix en Côte d'Ivoire est entré dans une phase délicate, au cours de laquelle seront traitées des questions complexes, notamment la réforme foncière et le statut des étrangers, essentiellement des ressortissants des pays de la CEDEAO, une opération de maintien de la paix des Nations Unies serait perçue par les parties comme une présence plus impartiale susceptible de fournir l'appui nécessaire au processus.

## **B. Forces de l'opération Licorne**

52. Les forces de l'opération Licorne comptent actuellement quelque 4 000 soldats, déployés à Abidjan et dans trois quartiers généraux régionaux, à savoir Bouaké, Duékoué et Daloa. Celles-ci surveillent le respect du cessez-le-feu dans la zone de confiance à l'ouest et appuient les soldats de l'ECOMICI qui sont chargés de contrôler la zone à l'est et au centre du pays. À l'instar de l'ECOMICI, l'opération Licorne est chargée, dans le cadre de son mandat, de surveiller le respect du cessez-le-feu, d'assurer la sécurité dans la zone de confiance et de faciliter le cheminement de l'aide humanitaire. En outre, les gendarmes de l'opération Licorne apportent un appui aux gendarmes de l'ECOMICI en vue d'assurer la sécurité des membres du Gouvernement de réconciliation nationale.

53. Les hauts responsables du Gouvernement français qui ont rencontré la mission d'évaluation à Paris ont confirmé que la France entendait maintenir l'effectif actuel des forces de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire jusqu'aux élections nationales de 2005. Toutefois, la France a indiqué que les soldats de l'opération Licorne ne seraient pas en mesure d'entreprendre certaines tâches, notamment aider à la mise en oeuvre du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, assurer la sécurité pendant les élections et déployer du personnel de police civile en appui

au rétablissement d'une présence policière dans le nord du pays et à la restructuration de la police nationale.

### **C. Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire**

54. Par sa résolution 1479 (2003) du 13 mai 2003, le Conseil de sécurité a décidé que la MINUCI comprendrait un groupe de liaison militaire composé de 76 officiers au total qui joueraient un rôle complémentaire à celui des forces de l'opération Licorne et de l'ECOMICI. Dans la même résolution, le Conseil a autorisé le déploiement immédiat de 26 officiers de liaison militaire, 50 autres pouvant être déployés selon les besoins et lorsque les conditions de sécurité le permettront. Aux termes de la résolution, les officiers de liaison militaire ont notamment pour tâches de fournir des conseils à mon Représentant spécial, de suivre la situation en matière de sécurité, notamment la sécurité des réfugiés libériens, d'assurer la liaison avec les FANCI et les Forces nouvelles, de coopérer avec les forces de l'opération Licorne et celles de la CEDEAO afin d'instaurer un climat de confiance entre les groupes armés, et de contribuer à la planification du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

55. Le groupe de liaison militaire compte actuellement 71 officiers, qui sont déployés au quartier général de la MINUCI et dans trois sites à Abidjan (aux quartiers généraux de l'opération Licorne, de l'ECOMICI et des FANCI) ainsi qu'à Boudoukou à l'est, à Duékoué et Daloa dans l'ouest et à Yamoussoukro et Bouaké dans le centre de la Côte d'Ivoire. Le processus de déploiement des autres officiers est en cours.

56. Les parties ivoiriennes et l'opinion publique en général attendent beaucoup du rôle que doit jouer le groupe de liaison militaire de la MINUCI, en particulier pour ce qui est d'aider les forces de l'ECOMICI et celles de l'opération Licorne à vérifier le respect du cessez-le-feu et les conditions régissant la zone de confiance ainsi que d'appuyer les préparatifs et l'application du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. On s'attend notamment à ce que les officiers de liaison militaire accomplissent certaines tâches essentielles, notamment vérifier le casernement des armes lourdes, surveiller le mouvement des groupes armés vers les sites de cantonnement et contribuer à l'enregistrement des armes collectées et à la destruction de celles qui sont hors d'usage. Le plan de désarmement, démobilisation et réinsertion, élaboré par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion avec le concours du PNUD et de la Banque mondiale, prévoit le déploiement du personnel de la MINUCI dans chacun des centres de désarmement et de démobilisation qui seront mis en place dans tout le pays. Vu sa taille et son mandat actuel limités, il est clair que la MINUCI ne sera pas en mesure d'entreprendre ces tâches importantes même si elle fonctionnait avec son effectif total autorisé de 76 officiers de liaison militaire.

57. La taille et les fonctions de la composante civile de la Mission sont tout aussi limitées. Dans sa résolution 1479 (2003), le Conseil de sécurité a approuvé la mise en place d'une équipe civile restreinte chargée de fournir un appui à mon Représentant spécial en ce qui concerne les questions politiques et juridiques, la police civile, les élections, les médias et les relations publiques ainsi que les questions relatives aux droits de l'homme. Le Groupe des affaires politiques de la Mission compte quatre fonctionnaires. Le Groupe des droits de l'homme compte

cinq fonctionnaires, dont un spécialiste de la protection de l'enfance, tandis que le Groupe de l'assistance électorale, le Groupe de la police civile, le Groupe des affaires juridiques et le Groupe de l'information et des relations avec les médias comptent respectivement un conseiller. Le spécialiste des droits de l'homme est affecté à Duékoué dans l'ouest de la Côte d'Ivoire tandis que le reste du personnel civil fonctionnel est basé au quartier général de la MINUCI à Abidjan. Par conséquent, la Mission arrive à peine à fournir des informations de source indépendante concernant les événements qui surviennent à l'intérieur du pays, pour lesquels elle compte essentiellement sur les officiers de liaison militaire.

58. Outre les efforts personnels qu'il déploie et ses fonctions normales de chef de la MINUCI, mon Représentant spécial préside le Comité de suivi, composé de représentants de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'Union européenne, de la Commission européenne et de l'Organisation internationale de la francophonie, d'un représentant du Groupe des Huit ainsi que de la France et des institutions de Bretton Woods et de représentants militaires de l'ECOMICI et de l'opération Licorne. Aux termes de l'Accord de Linas-Marcoussis, le Comité est chargé du suivi de l'application des dispositions de l'Accord et de porter à l'attention du Conseil de sécurité toute obstruction ou tout manquement à son application. Toutefois, de nombreuses parties prenantes ont informé la mission d'évaluation que la composition et les méthodes de travail du Comité de suivi en ont entravé l'efficacité. Ils proposent fermement que des dispositions soient prises pour rationaliser la composition et les procédures de travail du Comité.

#### **D. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et autres partenaires**

59. La CEDEAO a été le chef de file des partenaires internationaux pour ce qui est de faciliter le processus de paix en Côte d'Ivoire. Le Président de la CEDEAO ainsi que les autres dirigeants de la sous-région et le Secrétaire exécutif de l'Organisation sont intervenus à toutes les étapes des initiatives visant à maintenir le processus de paix sur la bonne voie. À cet égard, il convient de rappeler que l'accord de cessez-le-feu du 17 octobre 2002 a été négocié sous les auspices de la CEDEAO tout comme l'Accord d'Accra II du 8 mars 2003 (voir S/2003/374, par. 28), qui prévoit les procédures à suivre pour surmonter l'impasse concernant la nomination des Ministres de la défense et de la sécurité intérieure. Au moment de la visite de la mission d'évaluation, la CEDEAO était activement saisie des efforts faits pour convaincre les Forces nouvelles de revenir dans le Gouvernement et pour encourager le Président Gbagbo à faciliter l'adoption de l'ensemble des réformes envisagées dans l'Accord de Linas-Marcoussis. Outre la CEDEAO, l'Union africaine et l'Organisation internationale de la francophonie participent également aux efforts entrepris pour maintenir le processus de paix sur la bonne voie.

#### **IV. Renforcement éventuel de la présence de l'Organisation des Nations Unies**

60. On se rappellera que, dans mon rapport du 26 mars 2003 (S/2003/374 et Corr.1), j'ai recommandé qu'un petit groupe de liaison militaire soit déployé en complément des forces de la CEDEAO et de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire

car, à cette époque, le Gouvernement de réconciliation nationale commençait à peine à prendre forme et les perspectives de mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis étaient encore floues. J'ai néanmoins indiqué que, une fois que le Gouvernement serait en place, qu'il fonctionnerait normalement et aurait établi son programme de travail, on pourrait songer aux mesures supplémentaires requises pour appuyer l'application de l'Accord. J'ai souligné par ailleurs que les Nations Unies devaient envisager le déploiement d'une force de maintien de la paix substantielle en Côte d'Ivoire en cas de changement majeur sur le terrain ou si l'engagement de la France ou de la CEDEAO évoluait. En application de la résolution 1514 (2003) du Conseil de sécurité, la mission d'évaluation a étudié plusieurs propositions concernant le renforcement éventuel du rôle des Nations Unies, en tenant compte des nouvelles réalités sur le terrain, notamment les difficultés rencontrées par la CEDEAO et la nouvelle relance du processus de paix. Les propositions en question sont décrites ci-après.

## A. Composante militaire

61. Comme je l'ai indiqué plus haut, les forces de la CEDEAO et de l'opération Licorne se sont admirablement acquittées de leur mission, et cela dans des conditions extrêmement difficiles. Cependant, la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire est en sérieuse difficulté, et la CEDEAO a clairement fait savoir par la voix de ses hauts responsables qu'elle n'était plus en mesure de l'entretenir. Les démarches effectuées depuis 11 mois pour convaincre les pays donateurs de fournir l'appui logistique et financier nécessaire à cette mission n'ont malheureusement pas permis de mobiliser des ressources suffisantes. La mission d'évaluation en a conclu qu'il fallait examiner sérieusement la proposition de la CEDEAO, à savoir déployer une force de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire et y réaffecter les contingents de la CEDEAO.

62. La priorité la plus immédiate de l'opération de maintien de la paix envisagée serait de reprendre et de renforcer le rôle joué par l'ECOMICI dans la zone de confiance. Ses tâches consisteraient plus précisément à maintenir la stabilité dans ses zones de déploiement le long de la ligne de cessez-le-feu, surveiller la zone de confiance, veiller au respect du cessez-le-feu et signaler les violations, intervenir en cas d'incidents, en particulier dans la zone de confiance, faciliter la libre circulation du personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires, protéger la population civile dans ses zones de déploiement et dans la mesure où ses moyens le lui permettent, surveiller la frontière ivoiro-libérienne et assurer la sécurité des réfugiés libériens dans les zones frontalières, en liaison avec la MINUL.

63. Cette force de maintien de la paix serait par ailleurs chargée d'aider le Gouvernement de réconciliation nationale à mettre en oeuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Elle aurait normalement les tâches suivantes dans ce domaine : assurer la sécurité des sites de cantonnement et de DDR; récupérer les armes et les mettre en lieu sûr, détruire les armes inutilisables et les munitions instables; surveiller le processus de désarmement et regrouper les armes lourdes. À plus long terme, elle devrait également assumer un rôle d'appui et de protection pour les élections nationales de 2005.

64. La mission d'évaluation a examiné un certain nombre d'options concernant les effectifs, la composition et les zones de déploiement de la force envisagée.



Cependant, compte tenu des réalités sur le terrain, elle a décidé de n'en retenir que deux. Trois facteurs critiques ont guidé ses choix, à savoir la nature des tâches qui incomberont à la force, telles que définies plus haut; le déploiement géographique de la force, qui ne couvrirait pas l'ensemble du territoire ivoirien; l'arrangement conclu en matière de partage des responsabilités, ainsi que les relations de la force avec l'opération Licorne. La mission d'évaluation a conclu que des dispositions pratiques de partage des responsabilités avec l'opération Licorne permettraient d'utiliser au mieux tous les moyens disponibles sur le terrain et de limiter les effectifs de la force des Nations Unies à quelque 6 240 hommes, dont 200 observateurs militaires et 120 officiers d'état-major.

65. Cette option suppose que l'opération Licorne garantisse l'envoi d'une force d'intervention rapide chaque fois que le commandant de la force des Nations Unies en fait la demande. Il va sans dire que sa viabilité dépendrait entièrement de la mise en oeuvre de mesures efficaces et de procédures claires en matière de commandement et de contrôle. Ainsi, une fois déployée dans une zone sous responsabilité de la force des Nations Unies, la force d'intervention rapide passerait sous le commandement tactique d'un officier des Nations Unies. Il faudrait en outre établir dès le départ au quartier général de la force des mécanismes de liaison efficaces entre les deux opérations.

66. L'autre option serait de ne pas conclure d'arrangement de partage des responsabilités avec l'opération Licorne, auquel cas la force des Nations Unies aurait besoin d'éléments supplémentaires, dont une force d'intervention rapide, des hélicoptères d'attaque et autres unités de couverture. Dans cette hypothèse, l'effectif de la force de maintien de la paix devrait être porté à environ 8 900 soldats. Dans les deux options considérées, les contingents actuels de l'ECOMICI seraient intégrés dans la force des Nations Unies. Ils devraient toutefois satisfaire aux exigences de l'ONU en matière d'équipement et de soutien autonomes. Il faut donc s'assurer que l'aide bilatérale que leur fournissent actuellement les pays donateurs continue au moins jusqu'à ce que des solutions de remplacement puissent être mises en place.

67. Des consultations avec les autorités françaises concernées ont eu lieu en fonction des besoins. Elles ont abouti à un consensus sur une formule de partage des responsabilités entre l'opération Licorne et la force des Nations unies proposée, sur la base indiquée plus haut. En conséquence, si le Conseil de sécurité décidait de la créer, cette force devrait avoir un effectif total autorisé de 6 240 hommes, comme indiqué dans la première option. Ce chiffre serait révisé périodiquement en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et en particulier des progrès accomplis en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

68. La force des Nations Unies serait déployée dans deux secteurs de brigade. Son quartier général serait à Abidjan, et ses états-majors de secteur à Bouaké et Daloa, respectivement. Les bataillons déployés dans le secteur ouest seraient stationnés dans les zones de Danané/Guiglo, Man/Duékoué, Daloa/Séguéla, un contingent plus petit de 300 soldats étant basé à Tabou/San-Pédro. Dans le secteur est, ils seraient basés dans les zones de Bouaké/Yamoussoukro et Daoukro/Dabakala, un contingent de 500 hommes étant stationné dans la zone de Bondoukou/Bouna. Par la suite, l'appui aux dernières phases de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans les zones d'Odienné et de Korhogo serait assuré par des troupes redéployées après l'achèvement de leurs tâches dans la zone de confiance. La force n'aurait pas besoin de bataillon de réserve, puisque les forces d'intervention rapide de

l'opération Licorne seraient stationnées à Yamoussoukro et à Korhogo. Elle n'aurait pas non plus besoin de déployer des hélicoptères d'attaque.

69. L'intégration des contingents de l'ECOMICI dans les rangs de la force des Nations Unies se ferait en quatre étapes. Dans un premier temps, la situation resterait en l'état, si ce n'est que les soldats de l'ECOMICI seraient préparés en vue de leur futur redéploiement; cette phase pourrait durer une soixantaine de jours à compter de la date du début du mandat de la force. La deuxième étape serait celle de la prise de commandement au quartier général de la force et du déploiement d'éléments supplémentaires jusqu'à l'effectif autorisé. Si des troupes dûment entraînées et préparées sont disponibles en temps voulu, cette phase pourrait également être terminée en 60 jours. La troisième étape s'achèverait après les élections, à une date qui laisserait le temps nécessaire pour que les résultats du scrutin soient établis et que le nouveau gouvernement se mette en place. La dernière phase couvrirait la période consécutive aux élections.

70. Les 76 officiers de liaison de la MINUCI feraient partie du groupe de 200 observateurs militaires chargés notamment de vérifier le regroupement des armes lourdes et le désarmement, de surveiller les frontières et d'assurer la liaison transfrontalière avec la MINUL, de mener des activités de rétablissement de la confiance et d'appuyer les messages de la campagne d'information. Des observateurs militaires seraient déployés dans les 17 sites de cantonnement, dans les principales zones présentant un intérêt pour le Gouvernement et les Forces nouvelles, et dans des zones frontalières désignées.

## **B. Composante police civile et composante judiciaire**

71. L'Accord de Linas-Marcoussis demande à la communauté internationale d'appuyer et de conseiller le Gouvernement de réconciliation nationale dans sa tâche de restructuration des forces de sécurité ivoiriennes. La sécurité intérieure de la Côte d'Ivoire est assurée par la police et la gendarmerie nationales. La police, qui compte environ 12 000 agents, relève du Ministère de la sécurité intérieure. Les quelque 8 522 éléments de la gendarmerie relèvent du Ministère de la défense. Si les infrastructures et les opérations des deux forces sont restées inchangées dans le sud du pays tenu par le Gouvernement, elles ont été totalement perturbées par la guerre civile dans le nord, où les tâches de maintien de l'ordre doivent maintenant être assurées par les Forces nouvelles.

72. La composante police civile et la composante judiciaire de la force de maintien de la paix envisagée auraient principalement un rôle d'appui et de conseil auprès du Gouvernement de réconciliation nationale pour le rétablissement de la présence policière et de l'autorité judiciaire dans les zones tenues par les Forces nouvelles ainsi que dans la zone de confiance. La police civile et les conseillers judiciaires des Nations Unies contribueraient de manière déterminante à rétablir un certain climat de confiance au sein de la population de manière à faciliter le retour de la présence policière et à renforcer l'autorité judiciaire dans le nord de la Côte d'Ivoire.

73. Dans le sud tenu par le Gouvernement, où la police et la justice continuent de fonctionner, les policiers civils et les conseillers judiciaires des Nations Unies auraient essentiellement un rôle de conseil et d'observation des opérations des forces de l'ordre, l'objectif étant de prévenir les excès et les abus si souvent signalés et de promouvoir le professionnalisme dans les rangs de la police et de la

gendarmerie nationales. Le Groupe de la police civile des Nations Unies conseillerait par ailleurs le Gouvernement dans sa tâche de restructuration de la police et de la gendarmerie nationales.

74. Comme je l'ai indiqué plus haut, les pays membres de la CEDEAO ont affecté 150 gendarmes à l'ECOMICI pour assurer la protection et la sécurité des membres du Gouvernement. Si le Conseil de sécurité décide d'approuver la réutilisation des troupes de la CEDEAO en tant que soldats de maintien de la paix des Nations Unies, il faudra aussi que l'unité de gendarmerie de la CEDEAO devienne un groupe de la force des Nations Unies, et qu'elle continue à jouer son indispensable rôle de protection des membres du Gouvernement. À cet égard, les gendarmes de l'opération Licorne devraient normalement lui apporter le même appui que celui qu'ils fournissent actuellement aux gendarmes de la mission de la CEDEAO.

75. Compte tenu de la précarité des conditions de sécurité à Abidjan, où des groupes militants organisent fréquemment de violentes manifestations contre le personnel international, dont les soldats de la paix, il faudrait aussi déployer des unités de police formées aux opérations antiémeutes, dont la mission principale serait de protéger le quartier général de la force des Nations Unies ainsi que les autres locaux de l'ONU dans la capitale.

76. Compte tenu du temps limité qui lui était imparti, la mission d'évaluation n'a pu réunir les données nécessaires pour déterminer la taille et la composition de la composante police civile et de la composante judiciaire envisagées. Je compte donc envoyer de nouveau une petite équipe technique en Côte d'Ivoire au début de janvier pour avoir des renseignements plus détaillés, ce qui me permettra de soumettre des recommandations, comme supplément au présent rapport, avant l'expiration du mandat de la MINUCI, le 4 février. Dans l'intervalle, j'ai l'intention, sous réserve de l'approbation du Conseil de sécurité, de déployer immédiatement à Abidjan une petite équipe de police civile, qui pourrait compter jusqu'à cinq agents, afin que la Mission puisse commencer les préparatifs en vue d'appuyer le Gouvernement dans cet important domaine.

### **C. Composante électorale**

77. J'ai également l'intention d'envoyer une mission d'évaluation des besoins en matière électorale en Côte d'Ivoire pendant la première moitié de janvier pour procéder à une évaluation d'ensemble et recueillir des informations propres à me permettre de formuler des recommandations sur la portée d'une contribution éventuelle de l'Organisation des Nations Unies aux élections générales d'octobre 2005 et les ressources nécessaires. Dans l'intervalle, en attendant la présentation d'autres recommandations et comme l'ont recommandé de nombreux interlocuteurs de la mission d'évaluation, je me propose de mettre en place une équipe électorale restreinte au sein de la MINUCI afin de doter la Mission de la capacité nécessaire pour fournir au départ des conseils techniques aux autorités électorales ainsi que pour suivre l'évolution de la situation et renforcer la liaison avec les autres parties concernées en Côte d'Ivoire.

## **D. Composante désarmement, démobilisation et réinsertion**

78. L'Accord de Linas-Marcoussis prévoit le contrôle international du regroupement et du cantonnement des groupes armés ainsi que du processus de désarmement et de démobilisation. À cet égard, l'Accord dispose que tous les soldats recrutés après les événements du 19 septembre 2002 seraient démobilisés et que le Gouvernement appliquerait un programme de réinsertion sociale du personnel militaire avec l'appui de la communauté internationale. Il serait donc indispensable de mettre en place une composante désarmement, démobilisation et réinsertion comprenant du personnel militaire et civil dans le cadre de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies proposée, pour appuyer l'application du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Étant donné la forte présence d'éléments armés étrangers qui ont participé au conflit en Côte d'Ivoire, il faudrait adopter une approche régionale pour les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion, en coopération avec les autres parties prenantes. Le personnel militaire proviendrait certes de la force proposée et du groupe des observateurs militaires mais il faudrait leur adjoindre quelques spécialistes civils de DDR. Étant donné que les préparatifs du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion vont déjà bon train, il serait indispensable de déployer ces spécialistes dans les meilleurs délais.

## **E. Composante droits de l'homme**

79. Étant donné le problème continu de protection ainsi que la poursuite des violations des droits de l'homme et le climat d'impunité qui règne en Côte d'Ivoire, il faut renforcer l'actuel Groupe des droits de l'homme de la MINUCI afin de permettre à la Mission d'accomplir les tâches suivantes : suivi et vérification de la situation des droits de l'homme dans diverses parties du pays et établissement de rapports correspondants; sensibilisation et interventions auprès des autorités locales et nationales en vue de protéger les populations civiles et les groupes vulnérables; coopération technique et renforcement des capacités; formation des soldats de la paix et des forces de l'ordre; appui à la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme et des mécanismes de justice transitoires appropriés; appui au renforcement du système judiciaire et rétablissement de l'état de droit; analyse de l'ampleur de la violence à l'égard des femmes pendant la crise en vue de formuler des recommandations concernant les mécanismes de justice éventuels; rôle consultatif auprès de l'équipe de pays des Nations Unies et du Comité interinstitutions de coordination humanitaire; et fourniture de conseils concernant le calendrier de la mise en place de la Commission d'enquête internationale sur les graves violations des droits de l'homme commises depuis septembre 2002, comme prévu par l'Accord de Linas-Marcoussis. Il a été ainsi recommandé que, outre le bureau local de Duékoué, des bureaux sous-régionaux soient mis en place à Bouaké, Korhogo, Man, San-Pédro, Yamoussoukro et Bondoukou ou Daloa. Les antennes seraient installées dans les mêmes locaux que les soldats de la paix au fur et à mesure que ceux-ci sont déployés.

## **F. Composante information**

80. Si le Conseil décidait de créer une opération de maintien de la paix multidisciplinaire, celle-ci devrait aussi être dotée d'une importante composante information. Les Ivoiriens sur toute l'étendue du pays devraient avoir accès à des informations faisant foi sur le processus de paix et provenant d'une source objective sans parti pris, notamment en ce qui concerne l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et, à terme, la marche à suivre pour la tenue des élections. La composante devrait être dotée de moyens en matière de communication avec le public et de relations avec les médias ainsi que de moyens en matière de presse écrite, de radiodiffusion et de production audiovisuelle. Il faudrait également doter la composante de ressources suffisantes pour lui permettre de travailler en étroite collaboration avec les médias locaux en vue de faire connaître les objectifs de la Mission. Des bureaux d'information seraient installés dans les mêmes locaux que les militaires déployés dans au moins deux sites hors d'Abidjan.

81. Il serait également primordial que l'opération de maintien de la paix dispose de son propre système indépendant de radiodiffusion. Cet organe fournirait les moyens les plus efficaces et performants pour couvrir l'ensemble du pays, garantir l'accès aux ondes, préserver l'intégrité des programmes des Nations Unies et faire en sorte que tous les Ivoiriens disposent d'informations non partisans. On s'attacherait en particulier à produire des programmes dans les langues locales. En outre, une composante information renforcée poursuivrait et intensifierait les efforts entrepris avec les médias nationaux en vue d'améliorer la situation et d'encourager la diffusion d'informations responsables et oeuvrerait avec les structures nationales de réglementation des médias, en coopération étroite avec la société civile et les organismes des Nations Unies, au développement et au renforcement de ces structures.

## **G. Composante affaires politiques et civiles**

82. Afin d'appuyer les efforts politiques de mon Représentant spécial, l'opération de maintien de la paix proposée serait dotée d'une composante affaires politiques et civiles renforcée comprenant jusqu'à 12 fonctionnaires. Certains de ceux-ci seraient déployés dans les bureaux régionaux de Yamoussoukro, Bouaké, Man, Korhogo et San-Pédro. La composante affaires politiques et civiles serait chargée du suivi, de la synthèse et de l'interprétation des faits nouveaux intervenants dans les domaines politique, administratif, social, humanitaire et militaire dans tout le pays, et d'en rendre compte. La composante assurerait également le suivi de l'évolution de la situation aux niveaux sous-régional et international et évaluerait les répercussions et l'impact des faits nouveaux sur l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis. En outre, elle fournirait des services fonctionnels au Comité de suivi. Par ailleurs, dans le cadre de ses activités quotidiennes, la composante assurerait une liaison étroite avec les institutions et organes nationaux sociaux et politiques, les principaux acteurs, notamment les protagonistes du conflit et les parties prenantes de la société civile, du secteur militaire et de l'économie à l'échelle nationale, ainsi que les principaux acteurs politiques dans la sous-région et à l'échelle internationale.

83. L'opération de maintien de la paix proposée compterait également des conseillers pour l'égalité des sexes, qui fourniraient des conseils pour l'intégration

d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes non seulement dans les activités de la Mission mais aussi dans la mise en oeuvre du processus de paix en Côte d'Ivoire.

## V. Observations et recommandations

84. La longue impasse politique en Côte d'Ivoire aurait pu prendre une tournure plus grave lorsque les « jeunes patriotes » et des éléments des FANCI ont essayé de franchir la ligne de cessez-le-feu en vue d'attaquer les forces nouvelles. L'intervention décisive des forces de l'opération Licorne pour mettre fin à cet incident regrettable atteste le rôle indispensable que jouent les forces de l'opération Licorne et celles de l'ECOMICI en empêchant une reprise du conflit en Côte d'Ivoire. Il est évident que les différentes parties ivoiriennes comptent des extrémistes qui sont déterminés à compromettre le processus de paix et qui sont tentés de recourir à une solution militaire à la crise. Il ne faudrait pas leur permettre de réussir. À cette fin, il est indispensable que la communauté internationale appuie les efforts de ceux qui oeuvrent à la promotion d'une application effective de l'Accord de Linas-Marcoussis.

85. C'était dans ce contexte que j'ai donné instruction à la mission d'évaluation de transmettre aux parties ivoiriennes un message clair, selon lequel si elles souhaitent recevoir le plein appui de la communauté internationale, y compris le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies et le renforcement de la présence des Nations Unies qu'elles appellent unanimement de tous leurs vœux, elles doivent sortir le pays de l'impasse politique dans laquelle il est empêtré depuis plus de trois mois, s'engager dans un processus de paix viable et faire preuve de leur engagement à appliquer pleinement et de bonne foi les dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis. Il est par conséquent encourageant de noter que le Président Gbagbo et le Premier Ministre Diarra ont pris des initiatives louables en rencontrant les Forces nouvelles à Yamoussoukro et à Bouaké afin d'examiner les moyens de faire avancer le processus de paix. Les mesures prises à ce jour par les Forces nouvelles et les FANCI pour appliquer les décisions issues des réunions de Yamoussoukro et de Bouaké ainsi que le récent retour des Forces nouvelles au Gouvernement commencent à donner une nouvelle impulsion au processus de paix.

86. Toutefois, il ne faudrait pas se faire d'illusions, car il ne s'agit que de mesures initiales allant dans la bonne direction. Les parties ivoiriennes et leurs dirigeants doivent maintenant se pencher sur certaines questions fondamentales de façon à rendre le processus de paix irréversible. À cette fin, les parties doivent prendre les mesures suivantes : les Forces nouvelles doivent réaffirmer leur engagement à demeurer dans le Gouvernement de réconciliation nationale jusqu'à ce que celui-ci mène à terme son programme de travail et que les élections se tiennent en 2005; les FANCI et les Forces nouvelles doivent mener à terme l'application des décisions prises aux récentes réunions de Yamoussoukro et de Bouaké; les parties ivoiriennes concernées doivent prendre des dispositions pour démanteler les milices et empêcher les activités perturbatrices des différents groupes de jeunes; et le Gouvernement doit mener à terme l'examen des réformes envisagées dans l'Accord de Linas-Marcoussis, en particulier celles relatives à l'article 35 de la Constitution, à la nationalité, au régime foncier, aux questions électorales, aux médias et aux droits de l'homme.

87. À cet égard, je recommande que, au cas où les parties ivoiriennes enregistraient suffisamment de progrès sur ces importants points d'ici le 4 février 2004 (date d'expiration des mandats de la MINUCI, de l'ECOMICI et l'opération Licorne), le Conseil de sécurité envisage d'autoriser le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies multidisciplinaire en appui au processus de paix en Côte d'Ivoire. L'opération de maintien de la paix comprendrait une composante militaire dotée d'un effectif de 6 240 personnes, dont 200 observateurs militaires et 120 officiers d'état-major, et un volet civil comprenant, ainsi qu'il est proposé à la section IV ci-dessus, des composantes renforcées comme suit : assistance électorale, désarmement, démobilisation et réinsertion, droits de l'homme, information, affaires civiles, affaires politiques, police civile et questions judiciaires.

88. Fort des enseignements tirés de la création d'autres opérations de maintien de la paix et compte tenu des besoins d'autres missions récentes de maintien de la paix ainsi que d'opérations envisagées, je tiens à souligner que la question des ressources revêt une importance capitale. En effet, le Secrétariat a récemment éprouvé d'énormes difficultés à se procurer en temps voulu des contingents et du personnel de police suffisamment équipés pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et pour obtenir les moyens et les multiplicateurs de puissance propres à assurer un déploiement effectif de forces militaires et de la police. L'opération envisagée pose des problèmes particuliers eu égard à la constitution des forces et à la mise en place du personnel de police requis et du fait de l'épuisement des stocks de déploiement stratégique, en particulier parce qu'elle arrive à un moment où des opérations récemment créées ainsi que d'autres envisagées sollicitent les mêmes ressources limitées. À cet égard, je m'inquiète de ce que les États Membres pourraient ne pas fournir en temps voulu toutes les ressources nécessaires à l'opération. Si le Conseil de sécurité approuvait la recommandation ci-dessus, il serait primordial que le Conseil et les pays fournisseurs de contingents fassent en sorte que les ressources nécessaires soient dégagées, mais pas au détriment d'autres missions qui ont aussi besoin qu'un effort substantiel et soutenu soit fait à leur intention. Par ailleurs, il ne serait pas prudent de s'attendre à ce que les contingents de l'ECOMICI soient détachés avant trois à quatre mois à compter de maintenant.

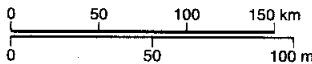
89. En conclusion, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial, Albert Tévoédjrè, ainsi qu'au personnel civil et militaire de la MINUCI et à l'équipe de pays des Nations Unies, pour leur contribution aux efforts visant à rétablir une paix durable en Côte d'Ivoire. Je tiens également à remercier les forces de l'ECOMICI et celles de l'opération Licorne, pour le rôle indispensable qu'elles jouent pour rétablir la stabilité dans le pays, ainsi que les organismes humanitaires, pour l'important travail qu'ils effectuent, et les dirigeants de la CEDEAO, pour le rôle important qu'ils ont joué afin de maintenir le processus de paix sur la bonne voie.



# CÔTE D'IVOIRE



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.



- HQ** MINUCI HQ
  - MLO** MLO Team\* (deployed)
  - MLO** MLO Team\* (to be deployed)
  - Ivorian National Army** (Forces armées nationales de Côte d'Ivoire)
  - ECOWAS Forces**
  - French Forces**
  - Forces Nouvelles** Former rebels movements
  - Zone of confidence**
- \*) Military Liaison Officers' Team